

Économie informelle et inégalités de genre dans les pays d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient

Appel à contributions pour un dossier thématique de la revue *Travail et Emploi*

Coordination : Philippe Adair (Erudite, Université Paris-Est Créteil) et Sylvie Blasco (Gains, Le Mans Université)

L’économie informelle correspond à l’emploi des individus qui travaillent au sein des entreprises ou des ménages sans bénéficier de protection sociale, (BIT, 2013¹ ; Charmes, 2019², 2020³). L’économie informelle joue un rôle significatif dans la création de richesses et l’emploi au sein des pays de la région d’Afrique du Nord et du Moyen-Orient (MENA : *Middle East and North Africa*), où elle représente plus de 50% de l’emploi total non agricole (BIT, 2019)⁴, mais ce rôle est controversé en matière de développement. En effet, si l’économie informelle génère des emplois et des revenus, jouant ainsi un rôle de soupape de sûreté vis-à-vis des segments les plus vulnérables de la population, elle a aussi des impacts négatifs, au regard du faible niveau de productivité et de la forte précarité des emplois créés, ainsi que du substantiel manque à gagner fiscal et de la dualité qu’elle induit dans l’environnement des affaires et qui met en péril le cadre réglementaire.

Les emplois et les revenus diffèrent selon que les individus travaillent pour le compte d’autrui ou pour leur propre compte et la segmentation entre économie formelle et économie informelle affecte aussi de manière inégale les hommes et les femmes. L’informalité a permis aux femmes d’accroître leur participation au marché du travail, mais les écarts entre les femmes et les hommes restent importants, les travailleuses informelles occupant les emplois les plus vulnérables de l’économie et du secteur informel (Otope, 2017)⁵. Dans le cas de l’Afrique du Nord par exemple (Charmes, 2019), les femmes constituent en moyenne moins du quart de la population active urbaine, soit l’un des taux de participation les plus faibles au monde, mais elles participent aux activités informelles au moins autant que les hommes. En Algérie, le taux de l’emploi informel féminin (24%) dans le secteur privé est plus élevé que celui des hommes ; en Egypte comme en Tunisie, plus d’un quart des femmes occupées exercent dans l’informel.

Ce numéro se propose d’établir un état des lieux de l’économie informelle en Algérie, et plus largement en Afrique du Nord et dans les pays de la région MENA. Il s’inscrit dans une approche de genre qui vise à identifier notamment la place des femmes sur le marché du travail dans ces pays et les façons dont l’accès à l’emploi leur permet de conquérir des droits et de s’intégrer socialement⁶. Les propositions de contributions pourront s’intéresser aux spécificités des pays de la région MENA, et développer ou non une perspective comparative entre eux ou avec les pays du reste du monde. Elles pourront également discuter des politiques de formalisation du secteur informel et de l’emploi informel (fiscalité, réglementation et protection sociale), au regard des inégalités de genre sur le marché du travail.

Les contributions peuvent adopter une approche tant quantitative que qualitative et relever d’une ou de plusieurs des disciplines couvertes par la revue *Travail et Emploi*, à savoir l’économie, le droit, les sciences de gestion, l’histoire, la science politique et la sociologie. Parmi les travaux économiques, ceux proposant une approche microéconomique seront privilégiés. Pour ceux qui développent une

¹ Bureau International du Travail (2013), *Manuel statistique sur le secteur informel et l’emploi*.

² Charmes J. (2019), *Dimensions of Resilience in Developing Countries: Informality, Solidarities and Carework*, Springer.

³ Charmes J. Ed (2020), *Handbook on Development and the Informal Economy*, Edward Elgar.

⁴ Bureau International du Travail (2019), *Femmes et hommes dans l’économie informelle – un panorama statistique*, troisième édition.

⁵ Otope N. (2017), “Gender and the Informal Economy: Key Challenges and Policy Response”, Employment Policy Department, *Employment Working Paper No. 236*, ILO.

⁶ Maruani M. (dir.) (2013), *Travail et genre dans le monde – l’état des savoirs*, La Découverte.

analyse quantitative, le comité sera particulièrement attentif à la qualité et à l'originalité des données mobilisées, à la qualité de leur présentation et à la cohérence entre la méthodologie proposée et la question d'étude posée.

Nous détaillons ci-après différents axes au sein desquels pourront s'inscrire les contributions attendues.

Axe 1. Approches et mesures de l'économie informelle

La définition et la mesure de l'économie informelle posent un défi en soi du fait de la multiplicité des situations que peut recouvrir l'informalité et de leur manque de visibilité. Des efforts et progrès importants ont été faits ces dernières décennies pour améliorer la connaissance statistique et avoir une définition conceptuelle plus précise de l'informalité (BIT, 2013)⁷. Cependant, l'économie informelle apparaît toujours comme un objet flou, ce qui constitue un frein pour l'étude des effets de l'informalité sur les individus et sur les économies et pour la prise en compte de l'informalité dans les politiques économiques. Ce flou constitue également un objet d'étude en soi. Deux pistes, non exclusives et dans lesquelles les questions du genre et de la mesure de la place des femmes pourront faire l'objet de développements spécifiques, peuvent être explorées : 1) comment est pensée la place des femmes dans l'économie informelle ? 2) Quelles conceptions et mesures de l'activité informelle sont les plus propices pour saisir leur(s) emploi(s) ? Les statistiques sous-estiment en effet le plus souvent la contribution des femmes à l'économie informelle, y compris au sein du ménage (pour les emplois familiaux et domestiques⁸) aussi bien en termes d'emploi et de produit que de revenus. Ces activités qui s'exercent pour une part à domicile ne sont donc pas aisément dénombrables, ni ne font l'objet d'enquêtes, et ne sont pas valorisées en tant que telles. Comment peut-on alors améliorer la visibilité de la contribution des femmes dans l'informalité ?

1.1. Conceptualisation et approches théoriques de l'informalité : controverses et consensus. Cette première piste consiste à revenir sur la conceptualisation et les différentes approches théoriques de l'informalité. On retrouve dans la littérature plusieurs approches des composantes, des tendances et des parties prenantes de l'économie informelle. Les trois principales sont dites « dualiste », « structuraliste » et « institutionnelle ». L'approche dualiste héritée de Lewis (1954)^{9,10} et de Harris et Todaro (1970)¹¹ considère le secteur informel comme un secteur résiduel qui co-existe avec le secteur formel parce que ce dernier ne permet pas d'offrir suffisamment d'emplois ; cette approche propose alors la résorption de l'informel. L'approche structuraliste¹² estime au contraire que le secteur informel s'étend *via* la subordination d'une sous-traitance croissante qui offre plus de flexibilité et de compétitivité à l'économie que ne le permet le secteur formel. L'approche institutionnelle¹³, enfin, met l'accent sur les contraintes réglementaires (enregistrement et taxation des activités) qui génèrent l'informel. La résorption ou la persistance de l'informel renvoie alors au choix d'activité

⁷ Bureau international du travail (2013), « Mesure de l'économie informelle : relever les défis statistiques », dans *Économie informelle et travail décent : guide de ressources sur les politiques, soutenir les transitions vers la formalité*.

⁸ Les travailleurs familiaux et ceux qui produisent des biens pour leur propre ménage peuvent être considérés comme ayant un emploi informel d'après le Bureau international du travail. Voir par exemple la note d'information du BIT (2017), « Formaliser le travail domestique », *Note d'information*, n° 10.

⁹ Lewis A. (1954), "Economic Development with Unlimited Supplies of Labour", *Manchester School of Economic and Social Studies*, Vol. 22 (2), pp. 139-191.

¹⁰ Fields G. S. (2004), "Dualism in the Labor Market: a Perspective on the Lewis Model after Half a Century", *The Manchester School*, Vol. 72 (6), pp. 724-735.

¹¹ Harris J. R., Todaro M. P. (1970), "Migration, Unemployment and Development: A Two-Sector Analysis", *American Economic Review*, Vol. 60 (1), pp. 126-142.

¹² Portes A., Castells M., Benton L.A. (1989), *The Informal Economy: Studies in Advanced and Less Developed Countries*, *The John Hopkins University Press*, Baltimore.

¹³ Soto (De) H. (1986), *L'autre sentier : la révolution informelle dans le Tiers-Monde*, trad. française Paris, La Découverte, 1994.

volontaire (avantage comparatif) *versus* involontaire (segmentation) des agents¹⁴. On pourra se demander en particulier, dans quelle mesure la décision en termes de choix d'activité et de mobilité professionnelle (ou son l'absence) est plus ou moins fréquente selon le genre. L'informalité et le lien entre le genre et l'informalité prennent-ils des formes particulières dans la région MENA comparativement au reste du monde ?

1.2. Mesures de l'économie informelle. Cette seconde piste se concentre sur les mesures empiriques et statistiques de l'économie informelle et vise à discuter leur pertinence et exhaustivité (méthodes directes *versus* indirectes). Les méthodes directes se focalisent sur les acteurs (ménages ou entreprises). Les enquêtes ménages identifient surtout la création d'emplois, tandis que les enquêtes entreprises appréhendent plutôt la valeur ajoutée. Les enquêtes mixtes, plus complexes et donc plus rares que les précédentes, s'avèrent plus exhaustives. Les données d'enquêtes permettent-elles de mesurer l'emploi informel et/ou le secteur informel ? Comment peut-on appréhender les revenus salariaux et non salariaux et déterminer la productivité du travail ? Quelles sont les données les plus appropriées pour analyser les différences entre hommes et femmes et dans quelles mesures ces différentes sources produisent des descriptions convergentes ou divergentes de l'informalité pour les hommes et les femmes ?

Axe 2. Secteur informel *versus* secteur formel - analyse genrée des déterminants de l'emploi informel et de ses conséquences

S'il apparaît que les femmes sont, à l'échelle mondiale, moins dans l'informalité que les hommes, quand elles y sont, elles n'occupent pas les mêmes emplois, à l'instar de ce que l'on observe dans l'économie formelle, et sont dans des situations plus vulnérables, percevant des revenus du travail plus faibles et étant exposées à de moins bonnes conditions de travail que les hommes (BIT, 2019 ; OECD/ILO, 2019, Gherbi et al., 2019)^{15,16,17}. Les femmes sont notamment plus souvent dans des emplois « dépendants » (emplois familiaux et d'aides à domicile), quand les hommes sont plus souvent à leur compte. Il s'agit dès lors d'expliquer ces différences et d'en évaluer les conséquences. La spécificité de la région MENA par rapport au reste du monde pourra ici aussi être questionnée par le biais d'une analyse comparative. En vue de la mise en place de politiques d'égalité hommes-femmes et de l'*empowerment* des femmes, la compréhension des sources et des mécanismes qui produisent les inégalités est un enjeu majeur. Cet axe peut se décliner plus finement en trois sous-axes.

2.1. Déterminants du secteur informel et de l'emploi informel. Il s'agira ici d'interroger les raisons pour lesquelles les travailleurs exercent dans le secteur informel : est-ce un choix volontaire ou une stratégie de dernier ressort ? Quels sont les facteurs d'ordre économique, institutionnel ou encore social qui conduisent (volontairement ou non) à l'informalité ? Au-delà des questions d'entrée dans l'informalité, il conviendra d'analyser les déterminants qui expliquent que les individus restent dans l'économie informelle ou rejoignent l'économie formelle. Il s'agira de se demander si les différences de situations face à l'informalité observées entre les hommes et les femmes sont le résultat de différences de caractéristiques, de préférences, de contraintes, y compris celles dues aux normes genrées, et/ou de discrimination. Est-ce que les mécanismes et conditions conduisant à l'accès à l'emploi informel d'une part, et au maintien dans l'informalité d'autre part, sont comparables entre les hommes et les femmes ?

2.2. Entrepreneuriat informel et genre. Une attention particulière pourra être portée aux différences entre hommes et femmes en matière d'entrepreneuriat, qui est créateur d'emplois et de richesses, et

¹⁴ Gunther I., Launov A. (2012), "Informal Employment in Developing Countries: Opportunity or Last Resort?", *Journal of Development Economics* Vol. 97(1), 88-98.

¹⁵ Voir référence en note de bas de page numéro 4.

¹⁶ OECD/ILO (2019), "Addressing the Gender Dimension of Informality", dans *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*, Paris, Éditions OCDE.

¹⁷ Gherbi H., Adair P., Medjoub R., BenHaddad A., Hammouda N.-E. (2019), *Gender Inequalities on the Labour Market in North Africa: Issues, Estimates and Benchmarking of Inclusiveness*, FEM44-04 funded by FEMISE through the European Commission funding 4th round, *Priorities of the EU-Med Region*, August 21.

au sein duquel les frontières entre travail formel et informel sont particulièrement poreuses. Dans de nombreux pays, le nombre de femmes entrepreneures augmente de façon significative et des programmes de soutien sont mis en place pour celles qui souhaitent créer et développer leur activité¹⁸, mais avec des disparités notables selon les pays. De plus, il apparaît que les hommes et les femmes ne s'engagent pas dans l'entrepreneuriat pour les mêmes raisons et les femmes entrepreneures rencontrent des difficultés particulières pour créer et formaliser leur activité¹⁹. La revue *Travail et Emploi* a consacré en 2017 un numéro thématique sur les divisions sexuées et les places des femmes dans le non-salariat en France ([Genre et travail indépendant](#), n° 150). Il est proposé ici d'étudier ces questions dans le cas de la région MENA en restant dans le champ de l'informalité. Il pourrait être opportun d'aborder les questions suivantes : la faible participation des femmes s'explique-t-elle par des obstacles spécifiques à l'accès aux marchés et au crédit, qui relèveraient de comportements d'autosélection de leur part, ou de discrimination à leur égard ? Dans quelles mesures est-ce que les aspirations et les contraintes diffèrent pour les hommes et pour les femmes ? Comment s'articulent ou s'opposent le besoin d'autonomie et de reconnaissance sociale d'une part, la prégnance du modèle patriarcal de l'autre ? Quel est le poids de la vie familiale et le rôle joué par les (im)possibilités de conciliation entre vie familiale et activité professionnelle ?

2.3. Emploi informel des femmes et inégalités entre hommes et femmes. Les contributions pourront enfin revenir plus précisément sur les conséquences des différences de genre observées dans l'accès à l'emploi informel ou dans les formes de l'informalité sur les inégalités plus globales entre hommes et femmes : dans quelles mesures l'informalité recouvre-t-elle des réalités différentes pour les hommes et les femmes ? Quelle est la contribution de l'informalité aux écarts de revenu, de bien-être, de pauvreté ou encore de santé entre hommes et femmes ? Est-ce que les écarts sont plus significatifs dans le formel ou dans l'informel ? Dans quelles mesures ces conséquences de l'informalité influencent-elles la mobilité entre secteur informel et secteur formel ?

Axe 3. La transition de l'informel vers l'économie formelle : l'enjeu des politiques publiques

Les contributions qui se rapportent à ce dernier axe auront pour objet principal l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre pour favoriser la transition de l'informel vers l'économie formelle. Ces interventions peuvent être variées (allègement de la fiscalité, simplification de la réglementation et/ou extension de la protection sociale, etc.) et avoir des effets sur l'attractivité relative de l'informalité, sur la productivité, les investissements, l'emploi, la pauvreté ou encore les inégalités (voir par exemple l'effet de politiques de régulation du travail en Inde²⁰ et au Brésil²¹, ou encore l'effet de politiques de formalisation dans divers pays en développement²²). Il s'agira ici de s'interroger sur l'efficacité, voire sur l'efficience de telles politiques mises en place dans la région MENA et de discuter les possibilités d'amélioration de leur conception et/ou de mise en œuvre pratique.

Il est attendu pour cet axe que les auteurs mobilisent les méthodes d'évaluation pour mesurer les effets de programmes existants. Des contributions offrant des discussions précises sur la « transposabilité » dans les pays de la région MENA d'expériences et de politiques qui se sont avérées fructueuses dans d'autres régions du monde seront aussi les bienvenues.

Une attention particulière sera portée aux contributions qui s'intéresseront aux politiques et programmes dédiés aux femmes ou à la mesure d'effets hétérogènes selon le genre de politiques non ciblées sur les femmes (emploi aidé, promotion des microentreprises par le biais d'aides à l'accès au crédit, ou encore programmes spécifiques de création d'entreprise par les jeunes et/ou les femmes),

¹⁸ World Bank (2014), "Supporting Growth-Oriented Women Entrepreneurs: A Review of the Evidence and Key Challenges", *Innovation, Technology & Entrepreneurship Policy Note*, No. 5.

¹⁹ Voir référence en note de bas de page numéro 5.

²⁰ Besley T., Burgess R. (2004), "Can Labor Regulation Hinder Economic Performance? Evidence from India", *Quarterly Journal of Economics*, CXIX, pp. 91-134.

²¹ Almeida R., Carneiro P. (2012), "Enforcement of Labor Regulation and Informality", *American Economic Journal: Applied Economics*, Vol. 4 (3), pp. 64-89.

²² Adair P. (2020), "Études d'impact des politiques de formalisation de l'informel : entreprises versus employés", *Mondes en Développement*, Vol. 48(190), pp. 57-72.

en vue d'apporter des éclairages sur les politiques à mener pour réduire les inégalités de genre dans et face à l'informalité (OECD/OIT, 2019)²³.

Modalités de réponse et calendrier :

Les contributeur·trices sont invité·es dans un premier temps à proposer une intention d'article de 5 000 à 7 000 signes environ (3 pages) présentant clairement la question de recherche étudiée, les sources et matériaux utilisés, les outils d'analyse mobilisés et les résultats attendus.

Ces intentions sont à envoyer pour le **5 mars 2021** par courriel, en pièce jointe, à la rédaction de la revue travail.emploi@travail.gouv.fr et aux coordinateur·trices :

adair@u-pec.fr et sylvie.blasco@univ-lemans.fr

Une réponse leur sera apportée début avril 2021 et les auteur·trices dont les projets auront été retenus devront ensuite envoyer leur proposition d'article complet au format Word (ou équivalent) pour le **30 septembre 2021**. Pour plus de détails sur le format des articles et les attendus de la présentation, vous pouvez consulter les articles « [Recommandations aux auteurs](#) » et « [Normes graphiques](#) » sur le site de la revue.

Les propositions d'articles feront l'objet d'une évaluation par des rapporteur·trices extérieur·es au comité de rédaction, selon la procédure en vigueur (voir la rubrique « [Procédure d'évaluation](#) »).

PROPOSITION D'ARTICLE

Nom :

Prénom :

Institution de rattachement :

Discipline :

· Doctorant(e) · Enseignant(e)/Chercheur(se) · Autre (Précisez) :

Adresse professionnelle :

Tél :

Courriel :

TITRE :

Proposition ci-jointe (3 pages, 5 000 à 7 000 signes environ : titre, liste des mots-clés et 5 références bibliographiques).

Fiche à retourner au plus tard le **5 mars 2021** par courriel aux adresses suivantes : travail.emploi@travail.gouv.fr, adair@u-pec.fr et sylvie.blasco@univ-lemans.fr

²³ Voir la référence en note de bas de page numéro 14.